

Décision de la commission du

- Dossier conforme pour sélection
- Dossier rejeté
- Financement accordé
- Financement en attente
- Admissibilité
- Admission

1011, rue du pont de Lavérune. CS 70022
 F-34077 Montpellier cedex 3
 04 67 07 02 30 / irtsmontpellier@faire-ess.fr
 www.irtsmontpellier.fr

CAFERUIS 2022

DOSSIER D'INSCRIPTION

Perpignan

Montpellier

Merci de coller la photo dans cet emplacement

Nom de naissance : Nom d'usage :

Prénom..... Autres prénoms :

Date de naissance : Age :

Lieu de naissance (commune et numéro département) :

Nationalité : Numéro de Sécurité Sociale :

Adresse personnelle :

Code postal : Ville :

Tél. fixe : Tél. portable :

Email :

Situation actuelle

→ Vous êtes salarié-e :

en CDI en CDD Date de fin de contrat :

Nom et adresse de l'employeur :

Téléphone : Fax

Email :

Précisez le poste occupé :

- chef de service cadre socio-éducatif cadre hors secteur social
- profession sociale/médico-sociale
- profession paramédicale.....
- autre :

→ Vous êtes demandeur-se d'emploi :

N° identifiant Pôle Emploi :

Date de la dernière inscription :

Dossier à renvoyer en recommandé avec accusé réception :
Entre le 04/10/21 et le 20/12/2021 (cachet de la poste faisant foi)
 à IFOCAS 1011 rue du Pont de Lavérune – CS700022 – 34077 Montpellier cedex 3

Protocole de positionnement et de droit à allègement pour la formation CAFERUIS

La réglementation (arrêté du 14 novembre 2016 article 1 modifiant de l'arrêté du 8 juin 2004) prévoit des modalités d'allègement au regard de votre parcours professionnel et de votre niveau de formation.

Veuillez cocher votre situation :

X	Situation du candidat à l'entrée en formation	durée de formation
	Situation 1 Justifier d'un diplôme au moins de niveau 6, délivré par l'Etat et visé à l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles (DEAS, DEES, DEEJE, CESF, DEFA, DEJEPS) (alinéa 1)	400h de cours 420h de stage
	+ <i>situation d'emploi dans le secteur social et médico-social (article 5)</i>	330h de cours 210h de stage. OU à ma demande : 400h de cours 210h de stage.
	Situation 2 Justifier d'un diplôme homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau 6 (Licence, master, DESS, DEA,) (alinéa 2)	400 h de cours 420h de stage
	+ <i>formation dans le domaine de l'intervention sociale ET situation d'emploi dans un établissement ou service social ou médico-social (article 5)</i>	330h de cours 210h de stage
	Situation 3 Justifier d'un des diplômes d'auxiliaire médical de niveau 5 figurant au livre 3 de la quatrième partie du code de la santé publique et de deux ans d'expérience professionnelle dans le secteur santé ou occuper un poste de cadre dans le secteur social ou médico-social (alinéa 3) ; aucune expérience professionnelle n'est exigée lorsque les candidats visés au 3° occupent une fonction d'encadrement hiérarchique ou fonctionnel dans tout organisme public, privé, associatif relevant du secteur de l'action sociale, médico-social, éducatif, santé ou de l'économie sociale et solidaire (alinéa 3)	400h de cours 420h de stage
	+ <i>situation d'emploi dans le secteur social ou médico-social (article 5)</i>	330h de cours 210h de stage
	Situation 4 Justifier d'un diplôme délivré par l'Etat ou diplôme national ou diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à deux ans d'études supérieures ou d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au niveau 5 et de trois ans d'expérience professionnelle dont six mois dans des fonctions d'encadrement (hiérarchique ou fonctionnel) réalisée dans tout organisme public, privé, associatif relevant du secteur social, médico-social, éducatif, santé ou de l'économie sociale et solidaire. Les candidats fournissent des attestations de leur (s) employeur (s) justifiant de fonctions et/ ou missions exercées permettant de valider les expériences professionnelles d'encadrement (hiérarchique ou fonctionnel) (alinéa 4)	400h de cours 420h de stage
	+ <i>diplôme de l'intervention sociale ET situation d'emploi dans le secteur social ou médico-social (article 5).</i>	330h de cours 210h de stage
	Situation 5 Justifier d'un diplôme de niveau 4, délivré par l'Etat et visé par l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles, et de quatre ans d'expérience professionnelle dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux définis à l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles et ET 4 ans d'expérience dans un établissement ou service médico-social (alinéa 5)	400h de cours 420h de stage
	Situation 6 Stagiaire Région	400h de cours 420h de stage
	Situation 7 Autre. Précisez :	

Veuillez cocher votre choix au regard de votre situation :

<input type="checkbox"/>	Je n'ai pas droit à allègement	400h de cours et 420h de stage.
<input type="checkbox"/>	Je n'ai pas droit à allègement et je demande une extension de ma période de stage car je suis stagiaire Région	400h de cours et 630h de stage.
<input type="checkbox"/>	Je demande à bénéficier de l'allègement du temps de formation au regard de ma situation	330h de cours et 210h de stage.
<input type="checkbox"/>	Malgré mon droit à allègement, et en accord avec le financeur de ma formation, je demande à être allégé uniquement d'une partie du stage de formation.	400h de cours et 210h de stage.
<input type="checkbox"/>	Malgré mon droit à allègement, et en accord avec le financeur de ma formation, je demande à effectuer la formation en cursus complet.	400h de cours et 420h de stage.

Date d'entrée en formation

La sélection ayant une validité de trois ans, quand envisagez-vous votre entrée en formation ?

2022

2023

2024

2025

Pièces à joindre dans l'ordre indiqué sur la liste

- Lettre de motivation **dactylographiée** de 2, 3 pages, en deux exemplaires
- Curriculum vitae détaillé en deux exemplaires
- Photocopies des diplômes
Les candidats titulaires d'un diplôme délivré à l'étranger fournissent une attestation portant sur le niveau du diplôme dans le pays où il a été délivré. Cette attestation est délivrée, à la demande du candidat, par un centre habilité à cet effet.
- Attestations de formation le cas échéant
- Attestations de VAE le cas échéant
- Certificat de travail précisant la date d'embauche et le poste occupé*
- Attestation de demandeur d'emploi et prescription d'une action de formation (fournies par Pôle Emploi)
- Certificats de travail antérieurs* en rapport avec le secteur social ou médico-social
Attention : n'envoyez pas de contrat de travail ni de fiches de paie. Ces documents ne remplacent pas le certificat de travail.
- Autorisation à suivre la formation établie par l'employeur
- Attestation de prise en charge
- Le cas échéant, demande d'allègement avec documents la justifiant
- Deux photos dont une **à coller** en 1ère page du dossier
- Règlement des frais de sélection : 150 € par chèque à l'ordre de FAIRE ESS (sont inclus les 50 € de frais de dossier non remboursables en cas d'absence justifiée et signalée au moins 8 jours avant la date de sélection)

Les dossiers incomplets sans explication écrite seront retournés

L'épreuve orale aura lieu le vendredi 4 février ou le jeudi 17 février 2022.
Une convocation vous sera envoyée trois semaines avant.